

Etude de documents : histoire

→ Vous montrerez en quoi la restauration monarchique en France sous Louis XVIII accompagnée la loi d'une préservation des acquis de la Révolution et d'une forme de retour à l'Ancien Rég.

Doc 1 : Extrait charte constit. du 4/06/1814

Doc 2 : J. A. Gros. Apothéose de St Germaine

Intro : La révolution fr. de 1789 a conduit le Fr. à changer plusieurs fois de régime passant de la monarchie const., à la République puis à l'Empire pour revenir en 1814 après la défaite de Napoléon à la restauration d'une monarchie avec le Roi Louis XVIII frère de Louis XVI. Les documents que nous avons à analyser sont un extrait de la Charte const. du 4 juil 1814 et une reproduction de la fresque de la coupole du Panthéon de Paris peinte par Jean Antoine Gros et dénommée l'Apothéose de St Germaine réalisée entre 1811 et 1824. Aussi nous nous demanderons en quoi la restauration sous Louis XVIII préserve certains acquis de la révolution mais néanmoins constitue un certain retour à l'Ancien Régime.

1. Préservation des acquis de la révolution.

→ Présence d'une constitution (doc 1 & 2)
Anc. rép. il n'y avait pas de const. c'est
un héritage de la révol. et des idées des
Lumières qui implique une séparation des
pouvoirs (législatif / exécutif / judiciaire)

→ La charte constit. : référence à des
principes de la PDDHC : cf. art. 1
égalité d'tt l'humain dans l'ancien
art 2 : égalité d'tt impôts, réf. aux nobles étaient
traités ≠ que le reste du peuple
art 3 : accès pour tous aux emplois civils et
militaires → égalité

art 4 : garantie de la lib. individuelle &
interdiction d'intention arbitraire →
Anc. rép. la justice est arbitraire ou
peut être emportée sur simple lette
de cachet = sans procès

art 5 : lib. d'culte → cf. art.
art 7 : lib d'opinion & publication.
=> these as lib. st héritage de la révol. / r.

2. Retour à l'ancien régime.

→ Louis XVIII = famille Bourbon → frère d'y
Louis XVI → présence qui paraît à ses côtés sur les
à effacer la révol. en remettant la
famille royale à l'itime : cf. présence de St
Louis sur la fresque = continuité de la
famille royale.

→ Retour à une fr. catholique : si s'il lib
culte : art 6 → rel. catho = rel. d'Etat
cf. fresque → présence de la religion : St
Gervais (protège ville de Paris) + présence
d'une religieux (aurèle sur St Louis ; ange)

+ référence à la "St^ec Providence" (3)
barlipien.

→ Négation de la souveraineté nationale.

=> la source du pouvoir n'est plus le peuple
mais le Roi cf: symbole du pouvoir sur
présque (sceptre + globe) + couronne
+ ds charte "autant tout entier résidant
dans la personne du Roi" → le Roi tient son pouvoir
directement de Dieu & sous ave. réf.

C'est le Roi qui accorde une charte à
son peuple cf: "nous la publions" "en cédant
à la volonté"

→ emploi du pluriel de majesté cf: "nous"
(s/bariol. on est allé jusqu'au "tu")

→ le peuple est considéré "un sujet"

→ art 8. la lib de pres & d'opinion est
toujours limitée par des lois qui
doivent réprimer des abus de cette
liberté"

→ cette nuance peut être
lusuite interprétée avec plus ou moins
de souplesse jusqu'à supprimer cette lib
à l'époque Charles X.

Conclusion: Après les années de la Révolution
et de l'Empire, la restauration veillée par
les singularistes de Napoléon et imposée
par Metternich au congrès de Vienne continue
malgré un amitié du point de vue des libertés
mais néanmoins on peut constater que le

de la révolution ne peuvent complètement
être effacés et que le XIX^e siècle verra
petit à petit monter l'émancipation du
peuple et l'apprentissage de la démocratie.